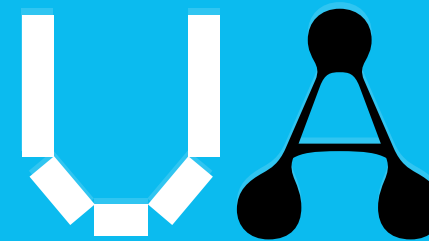


Commission recherche du 12 octobre 2020



université
angers



Ordre du jour

1 - Informations

2 – Affaires générales et statutaires

Avis sur un.e représentant.e de l'UA au comité éditorial des PUR - vote

3 - Prospective et moyens

HCERES – Formation doctorale et projet de CDU

Renouvellement des contrats doctoraux 2^{ème} et 3^{ème} année - vote

Convention de Mixité UA-INSERM - vote

4 - Questions diverses

Informations générales

- Retour ANR 2020
- AAP région – Démonstrateur
- Agenda

ANR 2020 – Résultats

Phase 1 - 72 projets soumis
Phase 2 - 23 projets + 3 PRCI
=> Financés : 6 + 1 PRCI
1 PRCI + LC en attente

▶ **13 JCJC**

⇒ Phase II : 2

⇒ Financés : 2

▶ **55 PRC (23 en coordination et 32 en partenariat)**

⇒ Phase II : 21 (9 en coordination et 12 en partenariat)

⇒ Financés : 4 (2 Coor. et 2 Part.)

ANR 2020 – Résultats

Phase 1 - 72 projets soumis

Phase 2 - 23 projets + 3 PRCI

=> **Financés : 6 + 1 PRCI (1 PRCI en attente)**

▶ **1 PRCE** (1 en coordination)

=> Phase II : 0

=> **Financés : 0**

▶ **3 PRCI** (3 en coordination)

=> Directement en Phase II

=> **Financés : 1 (Allemagne)**

=> **En attente de résultats : 1**

Gestion
financière

12 CNRS => 6 => 4

10 INRA => 5 => 1

1 INSERM => 1 => 1

49 UA => 14 (+ 3 PRCI) => **1 PRCI**

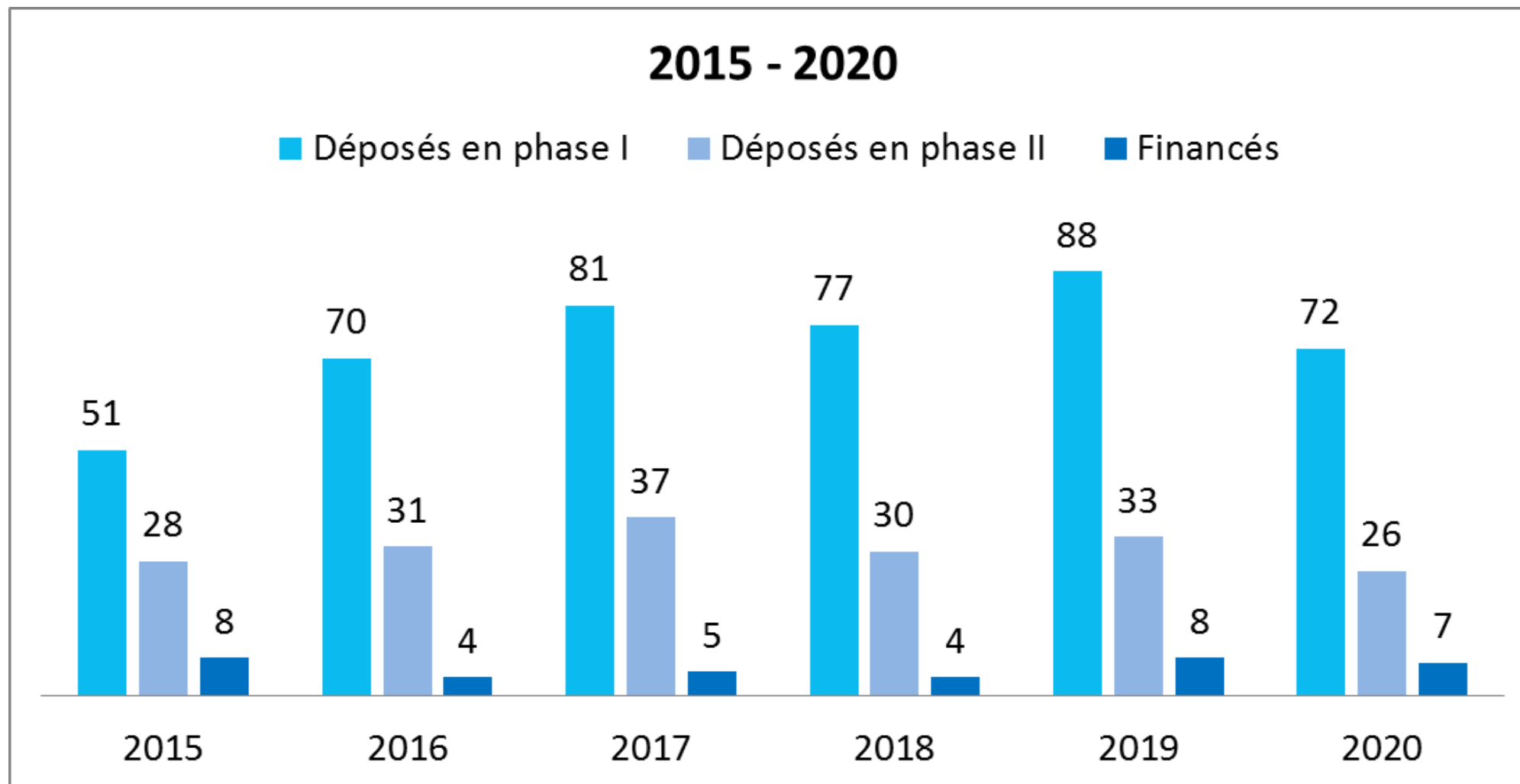
ANR 2020 : Résultats

Type d'ANR	Laboratoire	Responsable Scientifique	Coordinateur / Partenaire
JCJC	MOLTECH-Anjou	CABANETOS Clément	C
	MOLTECH-Anjou	GAUTIER Christelle	C
PRC	IRHS	AUBOURG Sébastien	C
	CRCINA	MARION Estelle	P
	MOLTECH-Anjou	AVARVARI Narcis	C
	MOLTECH-Anjou	BLANCHARD Philippe	P
PRCI	MITOVASC	BARIS Olivier	C

En attente :

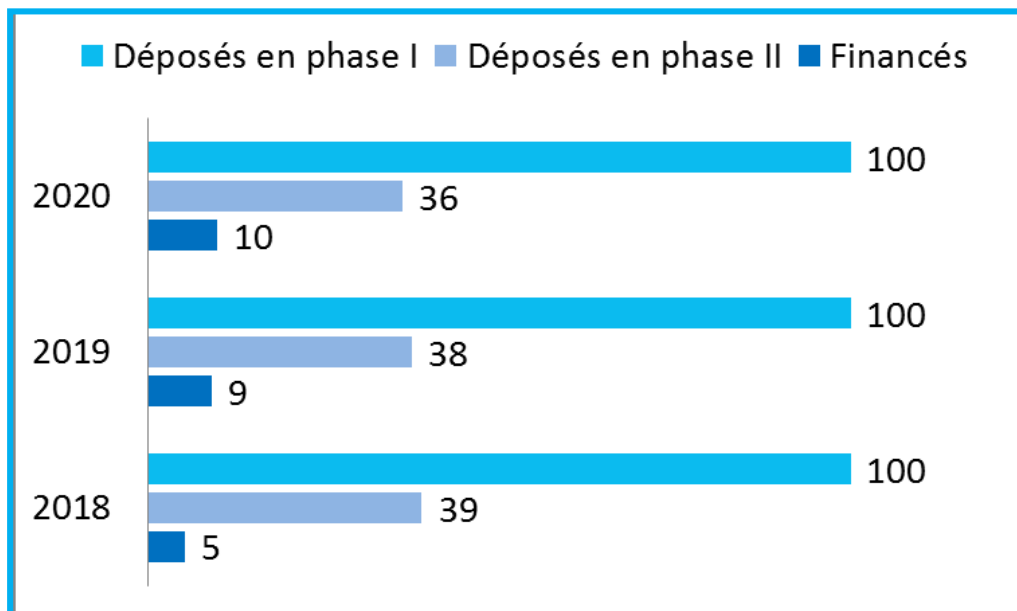
- PRCI : LEMAIRE Laurent (MINT) avec le Brésil

ANR 2015 – 2020 (PRCI inclus)

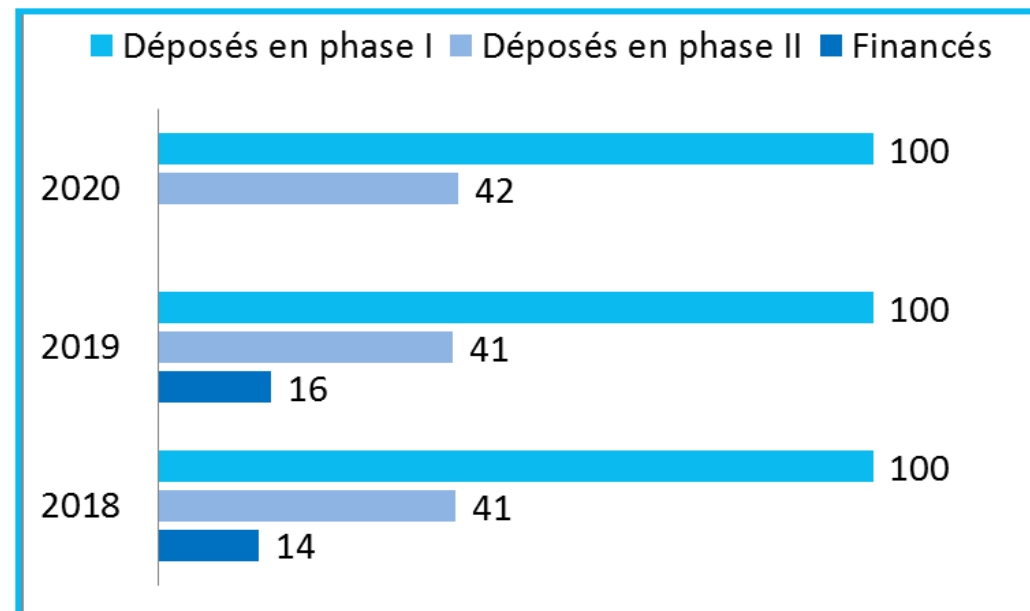


ANR 2015 – 2020 : Evolution en %

Université d'Angers



Au National



ANR 2021

- 50 axes de recherche (CES) dont 13 transverses
- 4 instruments : PRC, PRCE, JCJC, PRCI
- Pré-proposition = 4 pages | proposition détaillée = 20 pages
- 1 coordination 2020 , pas de coordination en 2021 (pour les JCJC pas de coor. avant la fin du projet)
- Priorités stratégiques : Intelligence artificielle | Sciences humaines et sociales | Technologies quantiques | Production de Bio-médicament | Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement | Recherche translationnelle sur les maladies rares | Coopérations au sein de projets de recherche franco-allemand | Covid-19
- 3 candidatures max (1 coordination max) sauf certains AAP spécifiques

ANR 2021

PRCI

Pays concernés par les accords bilatéraux internationaux seraient

En Europe : **l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg, la Suisse.**

International : **le Brésil, le Canada - Québec, Hong Kong, la Russie,**

Singapour, Taiwan, Etats-Unis

La participation d'entreprise(s) française(s) ou étrangère(s) dans un PRCI est possible dans le cadre de certains accords bilatéraux mais pas de tous (cf. Guide de l'AAPG 2020).

Calendrier

Ouverture Phase 1 :	fin octobre
Clôture Phase 1 :	1/12/2020
Ouverture Phase 2 :	mi-mars 2021
Clôture Phase 2 :	fin avril
Droit de réponse aux experts :	juin
Résultats - PRC / PRCE / JCJC :	fin juillet

Démonstrateur de recherche académique

Nouvel AAP de la Région
ouvert en continu

https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/demonstrateur-de-recherche-academique?sous_thematique=193

Objectif

OBJECTIF

- Soutenir l'investissement d'équipements
- destinés à apporter la preuve d'un potentiel d'industrialisation d'une solution (issuée d'une technologie de rupture)
- dans une filière stratégique de l'économie ligérienne
- à partir de résultats de travaux de recherche académiques dont le concept a été préalablement validé en laboratoire

Les Technocampus régionaux pourront être mis à contribution pour accueillir la construction de ces démonstrateurs et compléter les infrastructures existantes

Bénéficiaires

Bénéficiaires

- Etablissements ESR
- Organismes de recherche

Porteur

- Acteur académique de la recherche implanté en PdL
- Consortium scientifique dans lequel le coordinateur est implanté en PdL avec un ou plusieurs partenaire(s) académique(s) non ligérien(s) (exclus de l'assiette éligible au soutien régional)

Principaux critères d'éligibilité

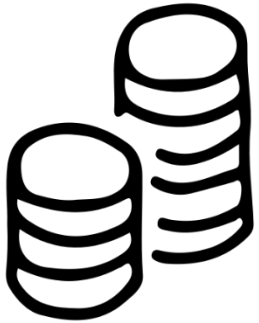
Le projet :

- doit porter sur une **technologie de rupture** ou sur un agrégat de briques technologiques donnant lieu à un démonstrateur en rupture avec les technologies existantes
- doit être **issu des travaux de la recherche publique**
- présente **un potentiel de valorisation économique** pouvant positionner la région sur des technologies clefs visibles à l'échelle nationale voire internationale et lui conférer un impact significatif en termes de compétitivité et/ou d'emploi au plan national voire international

Principaux critères d'éligibilité

- Principe scientifique validé **par un prototype en laboratoire**
- correspondre à un **domaine économique stratégique de la Région**
- **financement inexistant via la création de start up**
- Le soutien de la Région prend la forme d'un **concours financier** couvrant une partie des coûts de conception, développement, construction et utilisation d'équipement dans le cadre d'une stratégie de valorisation explicitée

Principaux critères d'éligibilité

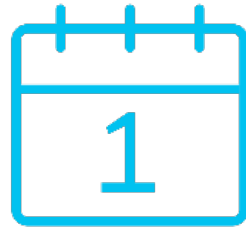


2 M€ d'euros pour financer les coûts des démonstrateurs académiques de recherche validés par une stratégie de valorisation

- Conception
- Développement,
- **Construction**
- Equipements



Agenda



- Retour sur la **fête de la science** | 10 et 11 octobre
 - **Nuit des chercheurs** | 27 novembre 2020
 - **Open Access Week** | du 19 au 25 octobre
- Défi « HALéop, je dépose! »

 **OPEN ACCESS WEEK 2020**
Défi «HALéop, je dépose !»

du 19 au 25 octobre
je dépose mes documents en texte intégral sur HAL | UA

OBJECTIF :
8500 documents sur HAL | UA

Prix aux meilleurs déposants
Participation aux frais d'inscription à des colloques
1er prix : 1 200 €
2ème prix : 800 €
3ème prix : 500 €

+ *Règlement complet en cliquant ici*

OPEN ACCESS WEEK

The Conversation

166687
vues



16
articles



par
15
auteurs

19
commentaires



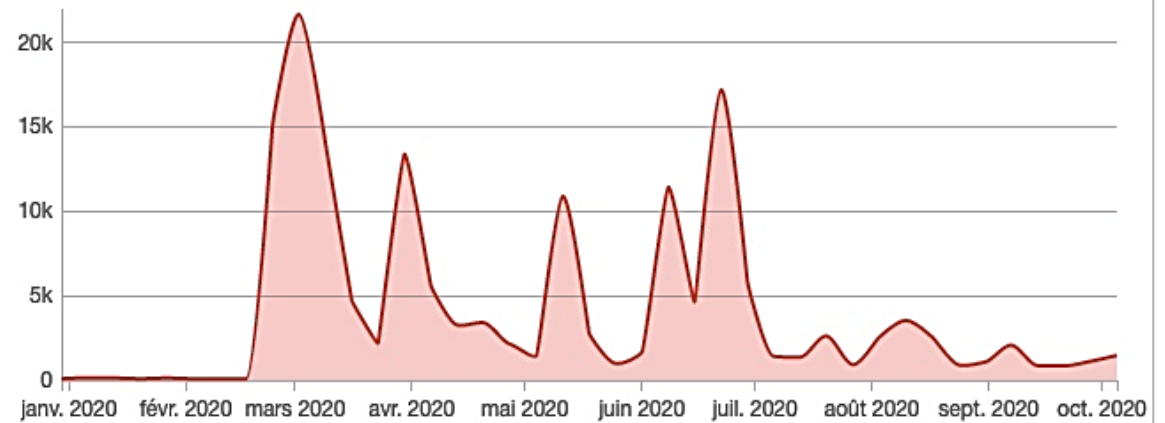
PORTÉE TOTALE



France	78%	États-Unis	3%
Belgique	3%	Maroc	3%
Indonésie	2%	Canada	1%
Suisse	1%	Tunisie	1%
Espagne	1%	Allemagne	1%

VUES PAR JOUR

Linéaire 



Articles publiés



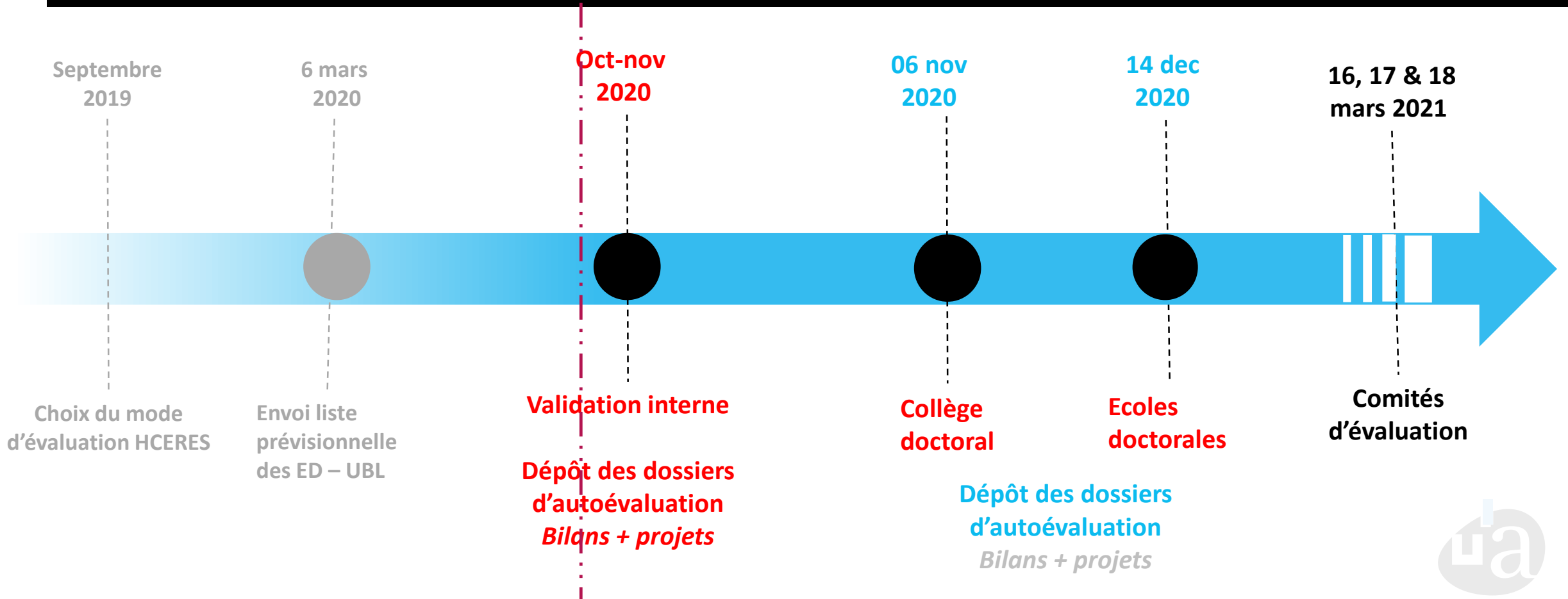
Less  More

Représentant.e au comité éditorial des PUR

- Avis sur un.e représentant.e au comité éditorial des PUR
- Candidature de Florence ALIBERT (MCF – TEMOS)
- Candidature proposée par la SFR Confluences

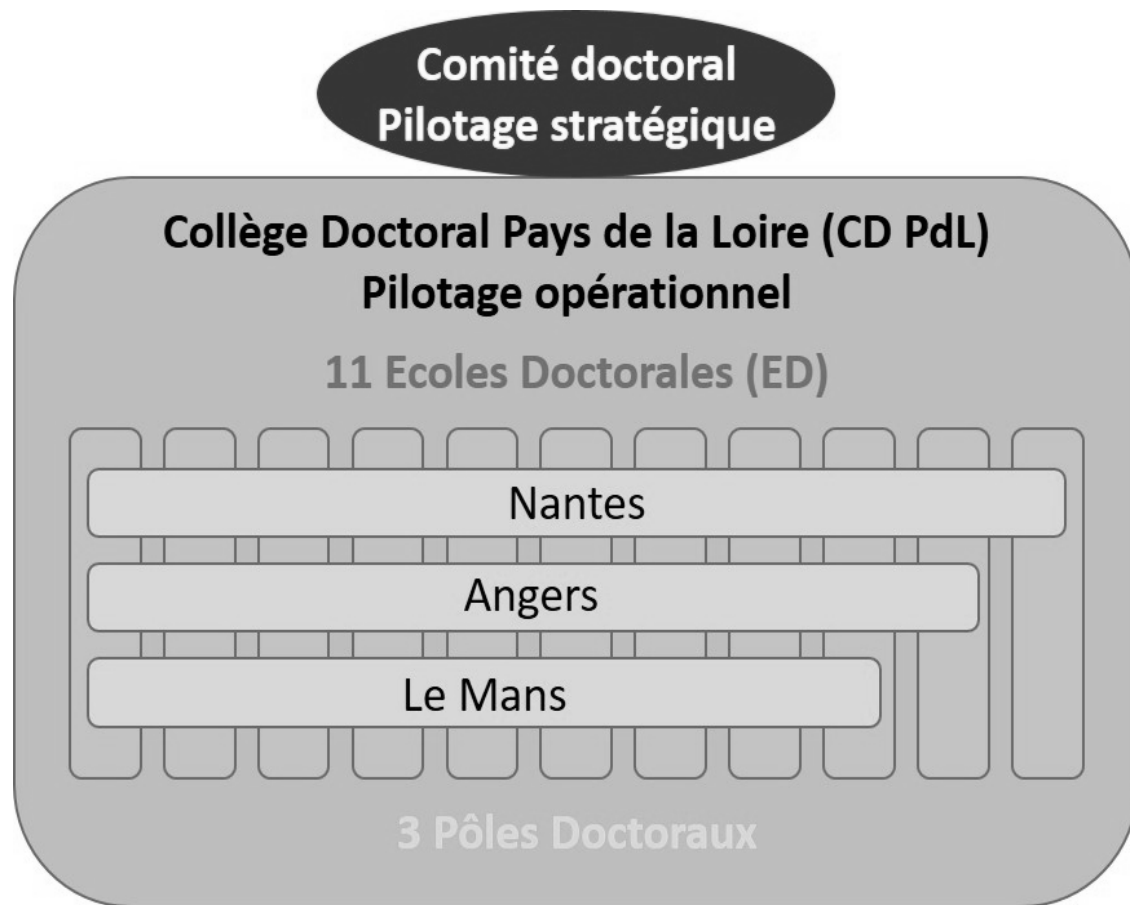
Pour vote

Calendrier HCERES Formations Doctorales



Projet du Collège Doctoral Pays de la Loire :

Positionnement institutionnel du Collège Doctoral Pays de la Loire



- **Direction** : 3 directeurs ou directrices des 3 pôles doctoraux de Nantes, Angers et Le Mans
- **Organisation** : Le CD PdL fédère les :
 - 10 écoles doctorales régionales
 - 1 école doctorale interrégionale (SPIN)
- **Visibilité** : Un collège doctoral unique organisé sur 3 sites au sein de pôle en proximité
- **Taille** : 2579 doctorants dont 1664 en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année dans 9 établissements

Compétences du CD PdL

- Mise en place des **procédures communes**
- Calcul et répartition du **budget formation doctorale**
- Rédaction des **textes réglementaires** (charte, règlement intérieurs,...)
- Création, mise en œuvre et évaluation de **parcours coordonnés** de formations transversales
- Organisation d'**événements** à l'échelle régionale: MT180, Doctoriales
- Maintenance et évolutions de **l'outil de suivi et de gestion unique**
- **Suivi de la poursuite de carrière** des docteurs
- Promotion des compétences des docteurs

Collège Doctoral Pays de la Loire (CD PdL)

Pilotage opérationnel

11 Ecoles Doctorales (ED)

Nantes

Angers

Le Mans

3 Pôles Doctoraux

Compétences des ED

- Mise en œuvre de formations disciplinaires
- Recrutement des doctorants contractuels
- Suivi des doctorants avec les CSI
- Vérifier les conditions scientifiques, matérielles et financières
- Organisation des échanges scientifiques et intellectuels des doctorants
- Suivi et médiation en cas de conflits entre doctorants et directeurs de thèse

Compétences des Pôles Doctoraux

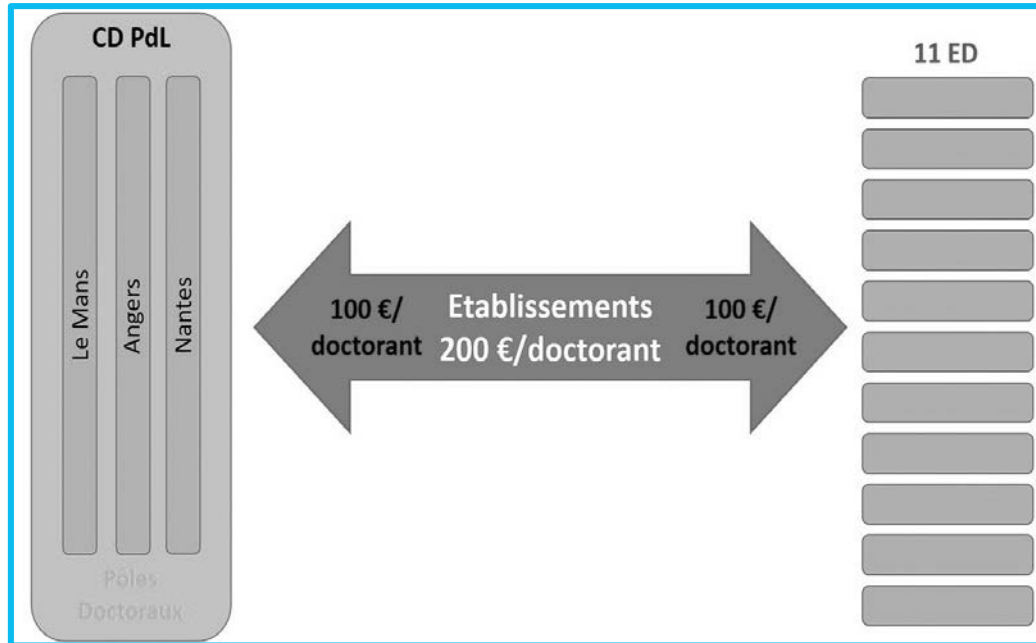
- Mise en œuvre des formations transversales en coordination avec le CDL
- Evaluation des formations et évolution de l'offre en coordination avec le CDL
- Soutien administratif des EDs
- Mise en œuvre d'actions visant à améliorer la qualité de l'encadrement des doctorants
- Organisation d'événements sur site (finale locale MT180, forum, cérémonie remise diplômes,...)

RAPPEL

ED	Ets co-accrédités	Direction proposée	Dir Adj UA	Dir Adj LMU	Dir Adj UN	Dir Adj autres ets
STT	UA-UN-LMU-AO-ENSA	D. BOISSON (UA)		M.TSAYEM	A. VION	
VAME	UA-UN-LMU-AO-ONIRIS	H. HOWA (UA)		B. SCHOEFS		L. Beudet (AO), H. Prevost (ONIRIS)
3M	UA-UN-LMU-IMT-U G. Eiffel	L. FONTAINE (LMU)	P. FRERE		D. DUBREUIL	
SPI	ECN-UA-UN-LMU-ONIRIS-U G. Eiffel-ENSA	A. LOUKILI (ECN)	A. CHARKI	J.H. THOMAS	S. LE CORRE	
Math-STIC	UN-UA-LMU-ECN-U G. Eiffel	Y. Aoustin (UN)	N DUTERTRE	L. DENIS		
BS	UN-UA-ONIRIS	X. PRIEUR (UN)	C FASSOT			
ALL	UN-UA-LMU	P LOJKINE (LMU)	C AUROY		W. WÖGERBAUER	
ELICC	UN-UA-LMU	C. CORNU (UN)	J. BESNARD	A. BRETEGNIER		
EDGE	UN-UA-LMU-AO	F. C. WOLFF (UN)	S BLONDEL	C. GONZALEZ		
DSP	UN-UA-LMU	M. LE ROUX (UN)	J HAUTBERT	S. ROBERT – CUENDET		
SPIN	IMT-ENSTA	NC				

Organisation et fonctionnement du Collège Doctoral Pays de la Loire

- **Conseil** : 11 directeurs d'ED, 3 directeurs de pôle et 1 responsable administratif
- **Organisation** du collège définie dans une convention de coordination et d'un règlement intérieur
- Coordination des élections des doctorants et des nominations de directions d'ED



- **Base de calcul** : effectifs des doctorants en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année
- **Budget des ED** : utilisation des fonds au profit des doctorants (formations disciplinaires...)
- **Budget du CD** :
 - Offre de formation transversale sur les 3 sites
 - Environnement numérique : AMETHIS, sites internet
 - Fonctionnement : observatoire, élections, présence dans les réseaux nationaux, outils de communication

Contrats doctoraux

- Renouvellement des contrats doctoraux des 2^{ème} et 3^{ème} année
- *Lien vers tableau*

Pour vote

Convention de mixité INSERM

Présentation CR du 12 octobre 2020

26 unités de
recherche (dont 13 unités
mixtes de recherche)

MATÉRIAUX

850 enseignants-
chercheurs et chercheurs

65 familles
de brevets actives

SANTÉ

**VÉGÉTAL &
ENVIRONNEMENT**

11 écoles
doctorales

MATH-STIC*

LL-SHS*

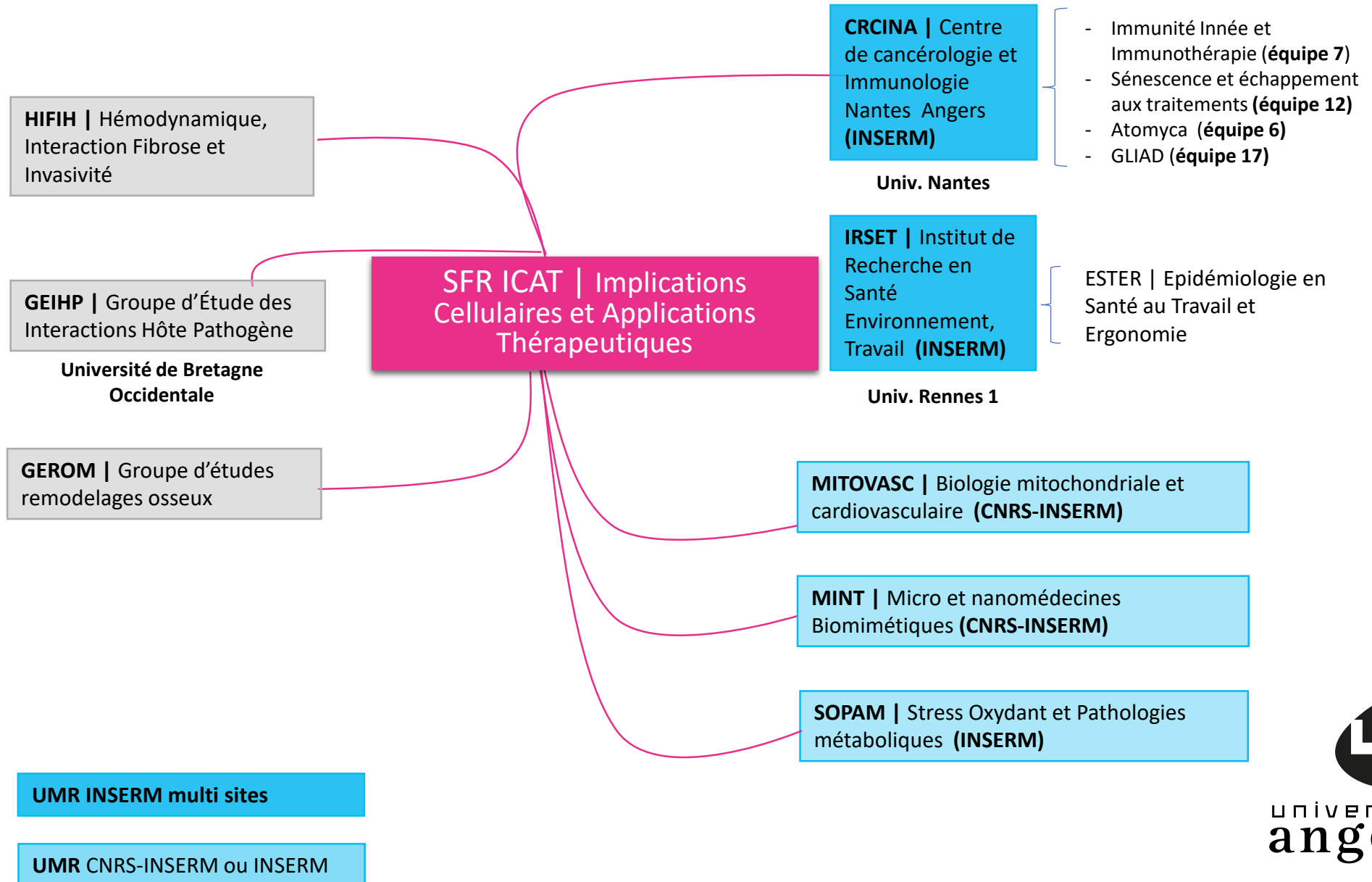
5 structures fédératives
de recherche (SFR)

6 créations
d'entreprises issues des
résultats des laboratoires

520 doctorants

Université d'Angers (90 thèses soutenues par an)

Pôle Santé : Structuration actuelle



Pôle santé

Moyens personnels permanents



Au 01/01/2019

842 chercheurs et enseignants-chercheurs à l'UA

54 chercheurs EPST

Potentiel recherche des unités de recherche en santé

- **12 DR et 8 CR Inserm / CNRS**
- **84 enseignants chercheurs praticiens hospitaliers**
 - 24 MCU-PH et 60 PU-PH
- **44 enseignants-chercheurs à l'UA**
 - 16 PR UA et 19 MCF UA
- **46 ITA / Biatss**

Convention de site INSERM / UA



Contrat
quinquennal
2017 -2021

Objet de la convention

- Poursuivre le développement scientifique des unités mixtes Inserm / UA (et CNRS)
 - Assurer une production scientifique de haut niveau
 - Assurer la continuité entre recherche biologique et biomédicale cognitive et recherche médicale, clinique et en santé publique
 - Contribuer à la qualité de formation des étudiants
 - Mutualisation des moyens (soutien, infrastructures, personnels, plateformes...)
 - Développer les activités de transfert de technologie et de valorisation
- Coordination de la collaboration par un comité de coordination (1 fois/an) avec 4 représentants de chaque organisme : orientation stratégique, moyens alloués
- Durée 5 ans du 01/01/2017 – 31/12/2021



université
angers

Convention de site INSERM / UA



Contrat
quinquennal
2017 -2021

Principes de fonctionnement des UMR

- Création / renouvellement des unités | direction | règlements intérieurs | conseil de laboratoire
- Nature et moyens alloués : dotation et gestion | équipements
- Personnels : instances statutaires | mouvements de personnels | discipline et bonne pratiques | médecine de prévention | formation continue | restauration, accès aux locaux et parkings | déplacements
- Prévention des risques – santé et sécurité au travail : obligations des parties et du DU registres | déclaration d'accidents | CHSCT
- Activités contractuelles : désignation du mandataire unique | activités contractuelles & prélèvement sur ressources externes | gestion des ERC | achats
- Propriété des résultats | désignation du mandataire de valorisation | répartition PI
- Protection du potentiel scientifique et sécurité des systèmes
- Confidentialité, communication | règles de publication | opération de communication CSTI | moyens documentaires | cahiers de laboratoire | Démarche qualité

Pour vote

Calendrier prévisionnel des CR

- Lundi 9 novembre (14h15)
- Mardi 17 novembre (14h30)
- Mercredi 9 décembre (9h30)

